

Académie de Bordeaux

Bienvenue dans votre métier de l'Education Nationale

Le SE-Unsa vous souhaite la **bienvenue dans le métier** en tant qu'entrant.e dans le métier de l'Education Nationale et/ou « seconde carrière » si vous entamez une reconversion.

Par ses interventions, le SE-Unsa a pris et prend toute sa part de responsabilité dans la recherche constante d'accompagnement et d'amélioration de vos conditions d'affectation et de formation initiale et continue. En opposition à la réforme de formation actuelle, **nous sommes intervenus à multiples reprises et récemment :**

- Auprès du conseil d'Etat, pour les affectations dans le premier degré, alors que les règles d'affectation n'étaient pas respectées avec en réponse une révision d'affectation au cas par cas.

- Auprès du ministère, en déposant une alerte sociale pour la rentrée car les conditions de recrutement et d'affectation **fragilisent votre entrée dans le métier et la réussite des élèves !!**

Parce que **nous sommes collègues**, et donc conscients de vos inquiétudes et de vos interrogations, l'équipe du SE-Unsa est présente à vos côtés pour : **répondre à vos questions, vous conseiller et vous accompagner.**

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter une très belle rentrée au sein de l'Ecole, creuset de notre République indivisible, laïque, démocratique et sociale. L'Ecole vise à transmettre des connaissances et des compétences, à développer l'esprit critique, et à faire partager les valeurs de la République aux jeunes pour qu'ils s'intègrent à notre société et y apportent leur contribution.



Cathy Ambeau

Au nom de l'équipe académique, constituée de collègues de terrain et de votre quotidien Responsable académique Entrant.es dans le métier 06 12 02 84 76

Qui sommes-nous ?



SYNDICAT des enseignants de l'Unsa

Le SE-Unsa est l'un des plus importants syndicats enseignants de France ; il a des représentants dans toute la métropole et dans les territoires ultra-marins.

Le SE-Unsa est le seul syndicat à proposer un projet de la maternelle au lycée. C'est :

- un syndicat **laïque** : nous sommes membres fondateurs du CNAL -Comité National d'Action Laïque- et en assurons le Secrétariat Général avec Rémy-Charles Sirvent.

- un syndicat **autonome** : nous affirmons notre totale indépendance à l'égard des pouvoirs politiques, économiques et religieux ;

- un syndicat **réformiste** : nous refusons de nous enfermer dans la protestation. Nous ne rejetons pas a priori les réformes. Nous sommes favorables à un véritable dialogue social. Le SE-Unsa, syndicat utile, se veut force de propositions et d'efficacité sur les **questions de l'Ecole mais aussi de société (égalité femmes hommes, environnement...).**

Au delà des personnels de l'Education Nationale, l'UNSA défend et représente d'autres catégories de travailleurs, publics ou privés.



Plus forts ensemble !

SOMMAIRE

**Votre année de formation
Votre gestion de carrière
Votre syndicat enseignant de proximité
Unsa, Unsa-Education et SE-Unsa
Etre informé.e, accompagné.e
et engagé.e pour bien vivre son métier**

SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX

33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX
05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>



VOTRE ANNEE DE FORMATION

Calendrier prévisionnel

Fin août 2022

- 24, 25 et 26 : journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires ;
- 31 : **pré-rentrée en établissement**.

Septembre 2022

- Retour pour les **dossiers de reclassement** sous couvert du chef d'établissement ;
- Fournir et justifier une adresse dans l'académie de Bordeaux au plus tard le 15 afin de bénéficier (si éligibilité) de l'Indemnité Forfaitaire de Formation.

Octobre
Novembre 2022

- **Elections du Conseil d'Ecole de l'INSPE** d'Aquitaine ;
- Avoir des élu.e.s, pour mieux accompagner votre formation.

Novembre
Décembre 2022

- Première **fiche de positionnement** cosignée par le tuteur et le chef d'établissement ;
- **Mutations inter académiques**.
- **Elections professionnelles du 1er au 8 décembre**
- Avoir des élu.e.s, pour mieux défendre nos métiers.

Janvier 2023

- Vérification des **barèmes des mutations inter académiques**.

Février 2023

- Deuxième **fiche de positionnement** cosignée par le tuteur et le chef d'établissement.

Mars
Avril 2023

- **Résultats des mutations inter académiques** ;
- **Mutations intra académiques**.

Avril
Mai 2023

- **Rapport** cosigné par le tuteur et le chef d'établissement ;
- Visite d'un membre du corps d'**Inspection**.

Juin
Juillet 2023

- **Résultats des mutations intra académiques** ;
- **Titularisation**, renouvellement, prolongation ou licenciement.

se-unsa.org

Ma formation

je m'en
occupe !

Nos permanences à l'INSPE

Les collègues du SE-Unsa assurent tout au long de l'année des permanences à l'INSPE pour **échanger avec vous, répondre à vos questions, vous conseiller et vous accompagner** :

les jeudis et vendredis (Mérignac)
les jeudis (Pau)
entre 12h et 14h

Un suivi personnalisé

- Des **rendez-vous** à la section ou téléphoniques ;
- Des journées de **stage** d'informations syndicales ;
- Une **confidentialité** de votre dossier.

SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX
33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX

05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

VOTRE GESTION DE CARRIERE

Vous accompagner dans vos démarches, vos droits et obligations...

Reclassement

Lauréat.e d'un concours de l'Education Nationale, vous êtes classé.e au premier échelon de votre corps d'accueil dès votre nomination sur un poste de stagiaire. Certain.e.s d'entre vous peuvent faire valoir des services effectués dans l'Education Nationale ou la Fonction Publique pour bénéficier d'une bonification d'ancienneté selon les conditions fixées par décrets : c'est le reclassement.

Le SE-Unsa met à disposition de ses adhérent.e.s un suivi académique et un service juridique national pour étudier leurs demandes de reclassement.

Indemnité Forfaitaire de Formation : justifier une adresse dans l'académie

Enseignants et CPE

L'IFF entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2014 concerne les personnels enseignants et d'éducation stagiaires à **mi-temps** au titre de leur période de formation à l'INSPE. Elle s'élève à **1100 €** et est versée automatiquement et mensuellement en 10 fois (d'octobre à juillet) à la **double condition** que la commune* de l'INSPE soit distincte de la commune* de leur établissement d'affectation **et** de la commune* de leur résidence familiale.

Psy-EN

Au titre du décret 2008 n°2006-781 du 3 juillet 2006, les stagiaires Psy-EN pourront percevoir l'IFF **sous réserve** que les déplacements s'effectuent en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence de domicile.

Il est possible de prendre un abonnement de transport en commun, remboursé à 50%, pour les déplacements entre l'établissement et le domicile. Pour en savoir plus, contactez-nous !!!

*Attention, sont considérées comme étant une seule et même commune :

- les communes de Bordeaux Métropole ;
- les communes d'Agen, Boé, Bon-encontre, Colayrac, Foulayronnes, Le Pas-sage ;
- les communes de Pau, Bizanos, Billère, Jurançon, Gelos, Mazères-Lezons, Les-car ;
- les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Le Boucau, Tarnos, Saint-Pierre-d'Irube.

Être enseignant.e, Psy-EN et personnel d'Education : un métier qui s'apprend avec des compétences à valider pour être titularisé.e

Consultez les fiches de positionnement sur lesquelles vous serez évalué.e.



Pour en savoir plus sur la titularisation, contactez-nous.

se-unsa.org



Vous devrez participer aux mutations, **dès novembre 2022 pour avoir un poste en tant que titulaire en septembre 2023**

Le SE-Unsa, avec ses élu.e.s dans tous les corps au niveau local et national, vous conseille et vous accompagne avec expertise et confidentialité.

Le syndicat utile

AGIR & OBTENIR



Être fonctionnaire d'Etat, laïcité, droits et obligations, échelon et rémunération, rendez-vous de carrière, mobilité, réformes...

Le SE-Unsa, le syndicat utile pour vous aider à y voir plus clair et à bien gérer votre carrière.



SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX

33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX

05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>



VOTRE SYNDICAT ENSEIGNANT DE PROXIMITÉ

Des **collègues** expérimenté.e.s et engagé.e.s
à votre écoute pour vous conseiller et vous accompagner

SECTION ACADEMIQUE

33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX
05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Secrétaire académique

Evelyne FAUGEROLLE

Trésorière

Christine MOINE-UIBER

Elu.e.s académiques

CERTIFIES : Patricia ESCAPIL, Christine MOINE-UIBER et Sophie MERCADAL,
Evelyne FAUGEROLLE, Vincent FAUVEL et Christelle LABATUT.

AGREGES : Anne MARCHAND.

C.P.E. : Laurence GATINEAU, Valérie GRANGIER, Christophe NOWACZECK et Paule HIQUET.

E.P.S. : Adrien MARBOT et Jean-Marc CHEVRIER.

NON-TITULAIRES ENSEIGNANTS, C.P.E. et PSY-EN : Syham AURAIX et Marion MAS.

NON-TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT :
Anna CLAUSELL.

P.L.P. : Laurent LAPEYRE, Cathy AMBEAU, Yamina AZZOUG et Fouzia ZNOUBA.

DIRECTEURS-ADJOINTS DE SEGPA : Djilali ISHAK-BOUSHAKI et Laurent MORISSET.

Responsables académiques

COLLEGE ET LYCEE : Sophie MERCADAL.

C.P.E. : Christophe NOWACZECK

ENTREE DANS LE METIER : Cathy AMBEAU.

E.P.S. : Patricia ESCAPIL.

ECOLE : Hélène MALETERRE.

NON-TITULAIRES : Marion MAS.

P.L.P. : Laurent LAPEYRE.

PSY-EN : Evelyne FAUGEROLLE.

ECOLE INCLUSIVE : Christelle LABATUT.

SECTIONS DEPARTEMENTALES

DORDOGNE

26 rue Bodin
24 029 PERIGUEUX CEDEX

Tel. : 05 53 53 42 32

Courriel : 24@se-unsa.org

Secrétaire départementale : Hélène MALETERRE.

GIRONDE

33 bis rue de Carros
33 800 BORDEAUX

Tel. : 05 57 59 00 30

Courriel : 33@se-unsa.org

Secrétaire départementale : Cédrine SANCIER.

LANDES

Clos Michel-Ange, 830 avenue du Maréchal Foch
40 000 MONT DE MARSAN

Tel. : 05 58 46 24 24

Courriel : 40@se-unsa.org

Secrétaire départemental : Christophe NOWACZECK.

LOT-ET-GARONNE

9/11 rue des Frères Magen
47 000 AGEN

Tel. : 05 53 48 12 12

Courriel : 47@se-unsa.org

Secrétaire départemental : Thierry LANCELLE.

PYRENEES ATLANTIQUES

12 rue René Fournets
64 000 PAU

Tel. : 05 59 82 57 40

Courriel : 64@se-unsa.org

Secrétaire départemental : Franck HIALE-GUILHAMOU.

Le
syndicat
utile

AGIR
OBTENIR



SYNDICAT des **enseignants** de l'Unsa

se-[unsa.org](http://se-unsa.org)

Mon entrée
dans le métier

je m'en
occupe !

UNSA, UNSA EDUCATION et SE-UNSA

UNSA

UNE UNION INTERPROFESSIONNELLE DE TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITES PUBLICS ET PRIVES

UNSA EDUCATION

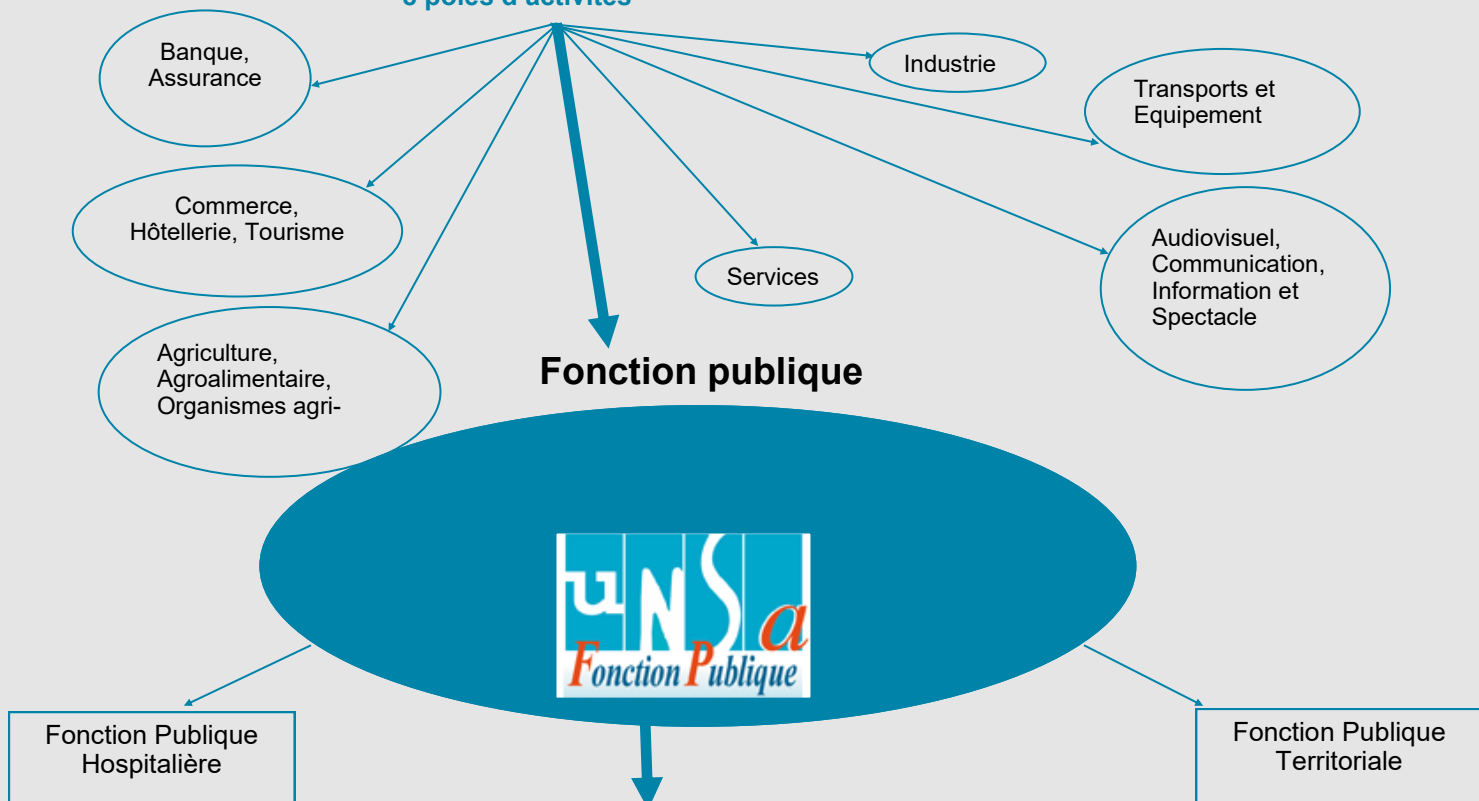
UNE FEDERATION DES SYNDICATS DE TOUS LES METIERS DE L'EDUCATION



8 pôles d'activités

Union Nationale des Syndicats Autonomes

4^{ème} organisation syndicale de France

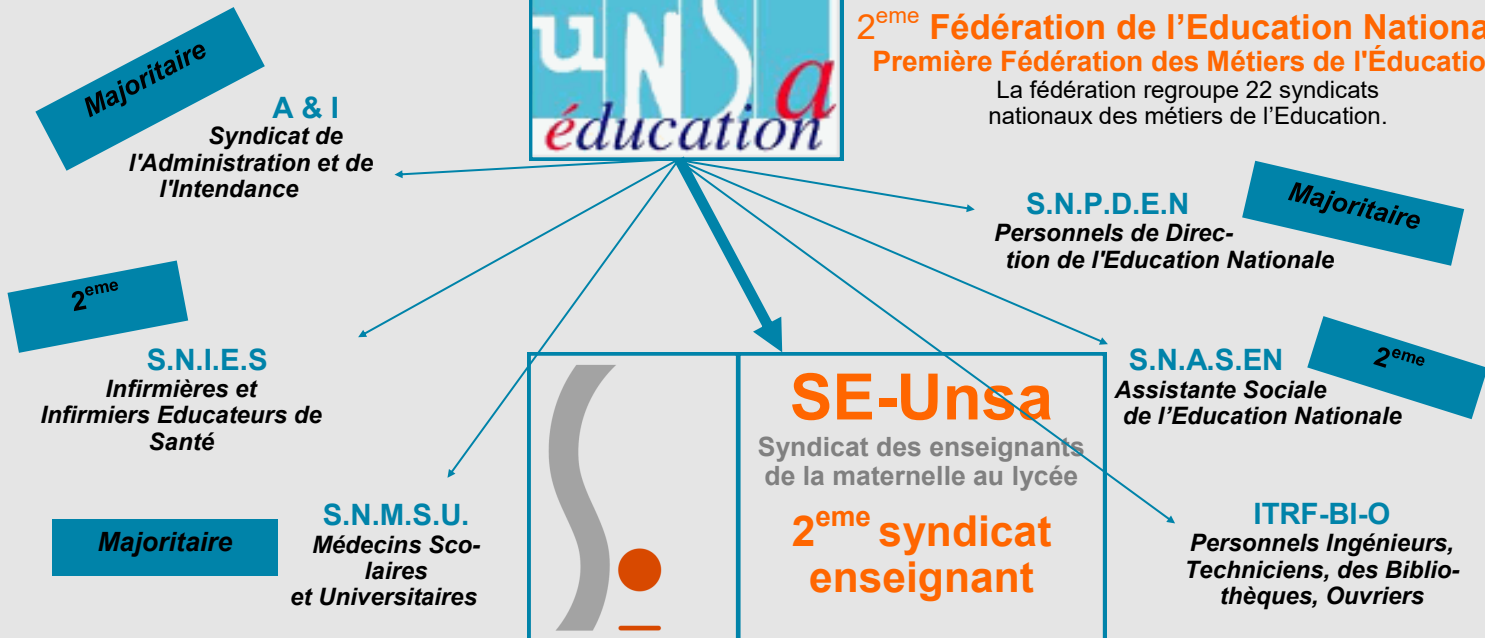


Fonction Publique d'Etat



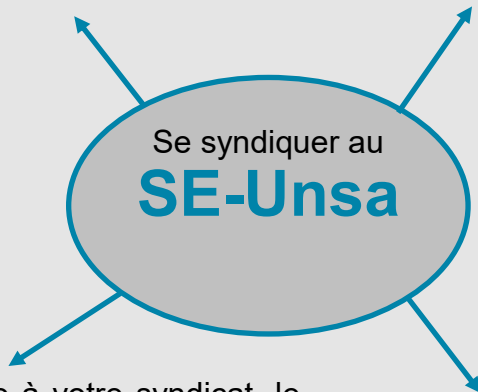
2^{ème} Fédération de l'Éducation Nationale
Première Fédération des Métiers de l'Éducation

La fédération regroupe 22 syndicats nationaux des métiers de l'Éducation.



ETRE INFORME.E, ACCOMPAGNE.E ET ENGAGE.E POUR BIEN VIVRE SON METIER

Vous bénéficiez d'un **service personnalisé et d'informations privilégiées** (rendez-vous, appels téléphoniques, courriels, réseaux sociaux, textos, ...).



Vos demandes administratives (mutations, formation professionnelle, changement d'échelon, promotions...) **sont vérifiées en respectant la confidentialité des documents et de votre situation.**

Votre cotisation donne à votre syndicat, le SE-Unsa, **les moyens de fonctionner.**

Vous vous affirmez comme citoyen.ne : une société sans contre poids social n'est pas démocratique.

Vous participez à la défense de notre service public laïque tout en réfléchissant aux transformations nécessaires de notre système éducatif et de notre société.

Vous recevez nos différentes revues nationales, nos bulletins académiques et départementaux, nos lettres en ligne.. **Comme le démontre le sac distribué lors de cette pré-rentree...**

Le
syndicat
utile

AGIR
& OBTENIR



Le SE-Unsa,

Une équipe de responsables de terrain «Entrée dans le métier» à votre écoute, par leurs permanences régulières à l'INSPE, par des rendez-vous personnalisés, par des stages ou par leurs envois de mails spécifiques en fonction de vos besoins...

se-unsa.org

Mon entrée
dans le métier

je m'en
occupe !

SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX

33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX
05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>



Adhérer

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur se-unsa.org

Adhérez au SE-Unsa.....

Entrants dans le métier
2022-2023

Adhérez et profitez dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien *via* nos équipes de proximité ;
- ▶ de notre communication électronique ;
- ▶ de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de votre espace adhérent personnalisé sur notre site ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le *shopping* ou les vacances.

Nouvel adhérent Renouvellement

Nom d'usage : _____
 Prénom : _____
 Nom de naissance : _____
 Née le : _____
 Adresse personnelle : _____

 Portable : _____ Téléphone : _____
 Adresse mél personnelle : _____
 Département de rattachement : _____
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : _____

JE SUIS

Étudiant·e En Prépro

Stagiaire

PE Certifiée CPE PLP PEPS Agrégée PsyEN (option)

Ma discipline 2^d degré : _____

Stagiaire ▶ je paye 89 €

Étudiante/En Prépro ▶ je paye 41 €

Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés automatiques (*):
} Première demande
} Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa

La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre revue pour un montant total de 36 € annuel.

Date : _____

Signature : _____

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Unsa Éducation et de l'Unsa. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à dbo@se-unsa.org

(*) document à remplir au verso

À retourner à :

SE-UNSA Section Académique Bordeaux
33 bis rue de Carros, 33800 BORDEAUX
Tél. 05 57 59 00 20 - ac-bordeaux@se-unsa.org
Site académique : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux>

Adhérez au SE-Unsa.....

Abonnez-vous
à notre lettre en ligne nationale
sur se-unsa.org
rubrique *Abonnement/Lettre du SE-Unsa*

Instructions pour le prélèvement fractionné^(*)

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un Rice.

(*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs^(*) du mandat, joindre un RIB ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom^(*) :

Votre Adresse^(*) :

Code postal^(*) :

Ville^(*) :

Pays^(*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN^(*) :

BIC^(*) :

Le^(*) :

Signature^(*) :

À^(*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.